

COMMUNE D'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

15 DECEMBRE 2015

Affiché du 16/12/2015 AU 16/01/2016

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Colette DAUTRY, Claude BELIN, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absents excusés : Patricia ROYER pouvoir à François PARIS, Maud MASCIO, Jean-Luc BATONNET, Daniel BISI.

Secrétaire de séance : Nicolas PERDREAU

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN

Sur le rapport de Monsieur le Maire, l'assemblée :

Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 novembre 2015.

Prend acte de 5 décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie et ayant pour objet la renonciation à user de son droit de préemption pour des immeubles couverts par la zone de préemption.

Procède au choix du délégataire du Service Public de distribution de l'Eau Potable et autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux. Début de contrat : 1^{er} janvier 2016. Durée : 10 ans. Suite à une forte négociation par la Commune le tarif obtenu est favorable à la collectivité.

Autorise la signature de l'avenant n° 2 au bail de sous-location de la caserne de Gendarmerie d'Esternay conclu avec l'ETAT le 11/07/2012 stipulant qu'à compter du 1/11/2015 et compte tenu du marché locatif, le loyer annuel est maintenu à 86.500 €.

Autorise, suite à la mise en place du nouveau système de téléphonie des services administratifs de la Commune, la régularisation et la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Portes de Champagne afin de formaliser l'opération d'installation d'un dispositif lui donnant accès à une musique d'attente orange personnalisée et dédiée. Sa charge financière dans ce dossier est de 336.60 € TTC.

Décide la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (IFSEEP). Cette indemnité vise à remplacer les régimes indemnitaires existants pour toutes les filières. L'IFSEEP a pour objectif de valoriser l'ensemble des parcours professionnels ou les fonctions, de favoriser la reconnaissance de l'investissement personnel et professionnel. L'entrée en vigueur du dispositif est programmée au 1^{er} janvier 2016 ; cependant son application est subordonnée à la publication des annexes qui priveront de base légale toutes les autres primes mises en place.

Prend connaissance de la situation de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « la Truite du Grand Morin » dont le bureau n'a pu être reconstitué faute de candidat au poste de Président. Aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la présidence de l'association, comme suggéré par la Fédération départementale de Pêches, il est demandé au Président de prendre contact avec le Président de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne qui a proposé la solution d'inclure les pêcheurs d'Esternay et le linéaire de rivière à l'association frontalière de Pêche de la Ferté-Gaucher. Le conseil est favorable à ce regroupement

qui maintiendrait l'activité pêche à Esternay et charge M. BOURGEOIS de prendre contact avec les responsables à ce sujet.

Répond favorablement à la demande de T.D.F.(TéléDiffusion de France) pour mener une étude de pré-implantation sur le nord de la Commune d'un pylône destiné à fournir tout service de communications électroniques et dans un premier temps la téléphonie. M. le Maire est chargé de poursuivre avec T.D.F. l'étude de ce dossier. Le but est de lancer l'opération pour améliorer le service public sur Esternay et les communes situées au nord.

Accorde une subvention au Lycée Stéphane HESSEL d'Epervain en vue de participer dans le cadre d'un projet pédagogique, aux frais de séjour d'une élève domiciliée à Esternay. Précision faite que cette élève est scolarisée dans une section non ouverte sur le territoire.

Considérant que l'apprentissage a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme et qu'il s'agit d'un outil efficace et reconnu qui leur permet d'accéder à l'emploi, vote une subvention à l'Etablissement scolaire CFA Interpro de l'Aube où sont scolarisés 7 élèves domiciliés à Esternay.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et représentés

Affaires diverses

_ Organisation du 15 août 2016 : M. le Maire rapporte les difficultés rencontrées par l'UCIA pour la mise en place de cette manifestation qui a malgré tout réussi à s'organiser en août dernier. A ce sujet, le Président actuel avait émis l'hypothèse que cette manifestation soit reprise par une association locale. Plusieurs échanges venaient confirmer cette proposition. Un porteur d'opération était identifié et en dernière minute le Président de l'UCIA fait volte face sans nous préciser les moyens nouveaux et les sécurités pour une organisation réussie. Le conseil municipal est préoccupé du risque ainsi pris qui peut avoir des retombées négatives pour notre Commune. Les élus déplorent une nouvelle fois le mode de fonctionnement actuel de l'Union commerciale dans ses animations.

_ Don du sang : 26 volontaires ont été accueillis. Remerciements à ces personnes qui, en cette occasion ont contribué à permettre à l'EFS de satisfaire les demandes importantes de produits sanguins qui leur sont adressées quotidiennement.

_ La demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée de la commune a été réceptionnée par les services de la Préfecture le 13 novembre dernier. Afin d'apprécier au mieux la conformité du projet présenté, il est demandé d'adresser divers documents pour assurer la complétude du dossier.

M. le Maire demande aux membres de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées de se charger du présent dossier qui devra être retourné complété avant fin décembre. M. Alain ROYER, adjoint en charge du patrimoine sera missionné à cet effet.

_ Mme Marie-France GEERAERTS rend compte de la collecte faite par le CCAS lors de la journée nationale de la Banque alimentaire 683 kg ont été collectés (414 kg en 2014) et de la réunion tenue à Sézanne sur une éventuelle mise en place des Restos du Cœur sur le secteur sud ouest marnais, ce qui pourrait être complémentaire à la Banque Alimentaire.

_ Deux logements communaux viennent d'être remis à la location : place des Droits de l'Homme et place François Mitterrand. A ce sujet, M. le Maire demande à M. Alain ROYER responsable des services techniques de terminer l'isolation acoustique de la salle de musique « la Gare » mise à disposition de l'Association la Starnacienne.

_ La distribution des colis de Noël des aînés aura lieu cette semaine.

_ En communication : courrier reçu du Préfet de la Région Champagne-Ardenne concernant une campagne de prévention contre les attaques terroristes. Campagne conçue comme une réponse immédiate aux attentats du 13 novembre 2015. Cette première étape de la campagne est une affiche. Elle donne des instructions pratiques pour réagir en cas d'attaque terroriste. L'affiche rappelle également quelques règles de base en matière de vigilance. Chaque conseiller en sera destinataire.

_ Après consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Espace Médical à destination des professionnels de la santé du domaine bucco-dentaire, deux offres ont été reçues. Le choix sera fait rapidement.

_ M. Claude BELIN :

- Compte rendu de réunion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
- Participation une nouvelle fois des Ecoles à l'opération Dessins de Noël pour nos militaires, opération mise en Œuvre par l'Association Solidarité Défense. Un grand merci aux professeurs des Ecoles et leurs élèves pour leur implication.
- Evènements terroristes survenus en France

_ Programme de la Journée de la Femme du 13 mars 2016 organisée par l'Association La Starnacienne. Participation de la Chorale de Vertus et de l'Harmonie de Villenauxe-la-Grande. Le budget est de l'ordre de 750 €.

_ Chaque foyer d'Esternay va être destinataire des calendriers 2016 des tournées de collecte et d'une réglette de tri. M. le Maire précise qu'il a joint un courrier d'accompagnement car il ne peut s'agir de glisser simplement dans la boîte aux lettres de chaque habitation cette réglette mais de donner du sens et de l'importance à cette action. Pour information la qualité des caractérisations était de 91.6% en 2014, elle est en dessous de 90 % cette année. C'est en conséquence une baisse de nos tonnages d'emballages ménagers recyclables et des recettes qui participent à l'équilibre financier de ce budget annexe de la collecte et du traitement des déchets ménagers et recyclables. Les élus de chaque commune doivent plus s'impliquer et faire une communication appropriée.

_ Une réunion publique sera tenue entre le 20 et 30 janvier 2016 sur la problématique Participation Citoyenne en présence des responsables de la Gendarmerie Nationale. Information sera faite

_ La rencontre pour les Vœux du Maire est fixée au vendredi 8 janvier 2016 à 18 h 30. Mme Danielle BERAT et M. René-Paul SAVARY, Conseillers Départementaux de notre bassin seront présents.

Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Levée de séance : 21 H 30

Patrice VALENTIN

Maire

Vu le secrétaire de séance

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 17/12/2015 à 10:18:30
Référence : 10b3f10251466a07c50a2bdd975672fc29e016da